

En exercice :	12
Présents :	11
Absents représentés :	0
Absents non représentés :	1
Votants :	11

Date de convocation :	02/10/2023
Date d'affichage :	02/10/2023

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 9 Octobre 2023**

Le neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Pierre FABRE, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Evelyne THOMAS, Sandra URBAIN - MERCIER.

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

Absent(s) non représenté(s) : Caroline MENIER

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN - MERCIER

### **Ordre du Jour**

#### **– Approbation du Procès-verbal du conseil Municipal du 9 Octobre 2023**

- 1. Transfert de Gestion SNCF Réseau / Commune de Moulins sur Yèvre**
- 2. Convention d'animations du Réseau des Bibliothèques et des structures Petite Enfance entre la Commune de Moulins sur Yèvre et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry**
- 3. Convention de délégation des missions liées à la Gestion des assurances statutaires dans le cadre des contrats avec la CNP Assurances**
- 4. Subvention exceptionnelle ECOM**
- 5. Participation classe de neige 2024**
- 6. Décorations de Noël**

#### **Délibération N° 2023 / 28 – Transfert de Gestion SNCF Réseau / Commune de Moulins sur Yèvre**

Le Maire rappelle au conseil municipal :

- les différents échanges avec la SNCF Réseau confirmant l'intérêt pour la commune de prendre en gestion la ligne 689000 - délibération N° 2022 / 46 du 17 octobre 2022,
- une nouvelle réunion organisée en date du 23 février 2023 permettant l'extension du linéaire du PK 239+531 au PK 241+850
- l'établissement d'une convention de Transfert de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention, à savoir la gestion de la ligne ferroviaire N° 689000 du PK 239+531 au PK 241+400 et du PK 241+400 au PK 241+850 sans démantèlement de la voie.

L'assemblée délibérante autorise le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, M. Gérard RIPARD, remplaçant le Maire empêché, à signer la convention de transfert de gestion, la convention d'honoraires et tous documents se rapportant à cet effet.

### **Délibération N° 2023 / 29 – Convention d'animations du Réseau des bibliothèques et des structures Petite Enfance entre la Commune de Moulins sur Yèvre et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry**

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'organisation d'animations de la bibliothécaire de la commune de Moulins sur Yèvre pour les crèches communautaires Crapahutte et Les Aixbullons. Pour ce faire, une convention est proposée explicitant les modalités d'organisation et les objectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention et autorise le Maire à signer la présente convention et tous documents se rapportant à cet effet.

### **Délibération N° 2023 / 30 – Convention de délégation des missions liées à la Gestion des assurances statutaires dans le cadre des contrats avec CNP Assurances**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la convention de délégation des missions liées à la gestion des assurances statutaires dans le cadre des contrats avec CNP Assurances proposée par le Centre de Gestion du Cher. Cette convention définit les conditions dans lesquelles s'organise la mission relative à la gestion du contrat d'assurance relatif à l'assurance des obligations statutaires du personnel de la collectivité effectuée dans le cadre de l'article L452-40 et les suivants du Code Général de la Fonction Publique entre la collectivité et le Centre de Gestion du Cher.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention et autorise le Maire à signer la présente convention et tous documents se rapportant à cet effet.

### **Délibération N° 2023 / 31 – Subvention exceptionnelle ECOM**

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la demande de l'Association ECOM, sollicitant une subvention exceptionnelle pour l'achat d'une remorque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, alloue une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association ECOM.

### **Délibération N° 2023 / 32 – Participation classe de neige 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer financièrement à la classe de neige pour les enfants suivants :

- Loane BOHY : 116 €
- Clémence CROIX : 116 €
- Mahé CROIX : 116 €
- Pauline TOUSSAINT : 116 €
- Manon VIENNE : 116 €
- Timéo ANGIBAUD-VESVRE : 116 €

Soit une somme totale de 696 €

Délibération approuvée à l'unanimité

### **Délibération N° 2023 / 33 – Décorations de Noël**

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions commerciales de la SARL REVESDENUITS relatives à la fourniture de décoration de Noël.

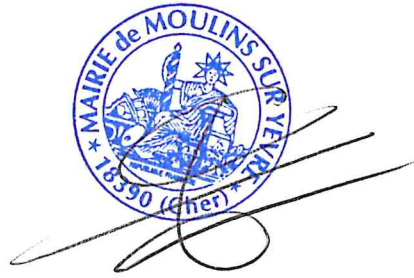
L'assemblée délibérant, après en avoir délibéré, accepte les devis suivants :

- 1 Devis D23 54 relatif à la location triennale des décorations de Noël : 3 306.00 € TTC
- 2 Devis D23 76 pose des nouveaux modèles : 1 959 € (juste pour la 1<sup>ère</sup> année)
- 3 Devis D23 75 fixations et achat guirlandes : 757.02 €

Délibération adoptée à l'unanimité.



La Secrétaire,  
Sandra URBAIN - MERCIER



Le Maire,  
Fabien CHAUSSE

**Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune : <https://www.mairie-moullins-sur-yevre.fr>**

**Date de mise en ligne sur le site internet : /22/11/2023**

**Date affichage en mairie : 22/11/2023**